

2012



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 16 Novembre 2012

L'an deux mille douze, le 16 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes AMBROZY, BOURREAU, LAURENT, Mrs LIENART, PILLON

Absent excusé : Mr PILLON représenté par Mr COLLAS.

Absents : Mrs BONTEMPELLI et DESFERET

Secrétaire de séance : Mr COLLAS

1°) DELIBERATION : Droit de chasse

En 2010 le conseil a mis à disposition gratuite le droit de chasse des propriétés communales.

A la demande de Monsieur CLEMENT Rémy, Président de la société « Amicale de Chasse de Méry » le conseil décide d'établir un nouveau bail de location pour le droit de chasse sur les propriétés du domaine privé de la Commune. La location est consentie moyennant un loyer annuel de 361,18 € pour 2012 s'élevant à la valeur d'un quintal de blé de ferme à l'hectare pour 16 ha 24 a sur une période de 3 années renouvelable par tacite reconduction. Le prix du quintal cette année est de 22,24 €

2°) BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT

Mr Réjean CRESSON demande l'autorisation de se raccorder au réseau d'assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de refuser cette demande, la propriété étant en zone non constructible.

3°) COMMISSION APPEL D'OFFRES

La Mairie a lancé un appel d'offres pour le choix d'un architecte concernant la construction d'une cantine.

Trois Candidatures ont été reçues, après ouverture des plis et analyse par la commission d'appel d'offres. Il en résulte :

- PASSERELLE obtient une note de 4 / 10
- B & N obtient une note de 8,8 / 10
- MIKAELIAN obtient une note de 9 / 10.

Le conseil décide de confier la mission à Mr MIKAELIAN.

Mr DELAITRE informe le conseil que Mr BERRY ne souhaite pas céder une partie de son talus au prix proposé par le conseil.

4°) PERMIS DE CONSTRUIRE : ECOLE ET PREAU

Le permis a été déposé auprès de la Communauté de Communes le 2 août 2012. En date du 18 octobre la réunion de la commission d'accessibilité a émis un avis favorable au projet.

Suite à la modification de la RT 2012, le chauffage électrique n'est plus autorisé pour les collectivités en cas de construction neuve. Le mode de chauffage pompe à chaleur « air-eau » a été retenu. Ce qui va occasionner un surcoût d'environ 20 000 €

5°) AFFAIRES DIVERSES

Le véhicule communal est tombé en panne (Turbo et essieu arrière).
Le montant de la réparation s'élève pour l'ensemble à 2 387,73 €TTC.

Le 11 novembre a eu lieu l'inauguration de la stèle du monument aux morts sur la place de l'église en présence de l'harmonie Saâcy - Charly.

Les travaux de la source route de Sainte-Aulde sont terminés après les interventions des entreprises MARIE et GUYOT.

Illuminations de Noël : le conseil décide de faire réparer les guirlandes abîmées pour une installation courant décembre par l'entreprise STELEC.

Le conseil décide d'enlever la **grosse** poubelle installée près des containers à verres. Cette poubelle avait été installée à l'origine pour récupérer les couvercles des bocaux. Certaines personnes ne respectant pas son utilisation, celle-ci servant de décharge.
Un panneau d'interdiction de déposer des ordures sera posé. Une **petite** poubelle sera installée pour les couvercles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le secrétaire de séance
D. COLLAS